

Commune de BOOTZHEIM  
**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 16 février 2021*

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 09.02.2021  
Nmb de membres élus : 15  
Nmb de conseillers en fonction : 14  
Nmb de conseillers présents : 13  
Nmb de procuration : 01

Etaient présents :

Mesdames, **BECKER** Thi, **DOUCHE** Angélique,  
**KLEINDIENST** Catherine, **LUDAESCHER** Irène,  
**ULLMANN** Anne-Marie, **WURTH** Sophie,  
**LUSTENBERGER** Aude et Messieurs **FAHRNER**  
Dominique, **HEMRIT** Brice, **GEIMER** Martial, **MATHIS**  
Benoît, **RIEGERT** Olivier.

Etaient absents excusés :

Monsieur **SIVADIER** Lucas.

Procurations :

M. **SIVADIER** Lucas a donné procuration à M.  
**FAHRNER** Dominique.

Secrétaire de séance :  
Mme **LUSTENBERGER** Aude

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de séance du 19.01.2021**
2. **Désignation d'un correspondant défense**
3. **Finances communales** : situation au 31.12.2020
4. **Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**  
Financement des périscolaires
5. **Commission « Informatique - Communication et nouvelles technologies »**
6. **Commission « Voirie – Equipement »** :
  - a) Aménagement des abords de la salle polyvalente et du périscolaire
  - b) Ecole : travaux de ravalement
  - c) Sécurisation et stationnement sur les voies publiques
7. **Divers et informations**

Ouverture de la séance à 20h06.

M. le Maire salue l'assemblée. Il souhaite, en préambule faire le point sur la situation de l'agent technique actuellement en arrêt de travail, à la suite d'accident de service. L'évolution positive de son état de santé semble se confirmer. Sa situation sera réévaluée par le corps médical en fin de semaine. Dans l'attente et pour le mois de mars à minima, le dispositif de remplacement en place sera maintenu. Celui-ci permettra soit de continuer à pallier l'absence soit de permettre un retour serein et sécurisé de l'agent dans ses fonctions.

M. le Maire souhaite également faire le point sur le second épisode neigeux de la semaine passée. Celui-ci a été beaucoup plus froid et le manteau neigeux plus fin. Il a été décidé de procéder à un

Accuse de réception en préfecture  
067-216700567-20210216-2021-02-16-PV-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2021  
Date de réception préfecture : 26/02/2021

salage préventif la veille au soir. La lame de déneigement n'a pas été passée dans les rues. Le peu d'épaisseur de neige n'aurait pas permis d'enlever la couche convenablement. Une telle utilisation aurait laissé une couche qui se serait transformée en patinoire et nous aurions également sévèrement endommagé la lame. Certains administrés se sont plaints de l'état des rues en mairie. M. le Maire souhaite obtenir l'avis de chacun quant à la gestion de cette situation. M. RIEGERT Olivier précise qu'il a été contacté par des habitants. Il leur a précisé qu'en raison du froid et du manque de circulation, le salage n'aurait eu aucun effet. Cette réponse a également été apportée par les services municipaux. Sous -5° le salage n'a aucun effet.

*Mme LUDAESCHER Irène arrive à 20h14.*

M. le Maire profite également de ce préambule pour informer les conseillers municipaux des travaux d'élagage au droit du Tilleul de la Place de la Mairie. Ces travaux ont eu lieu fin janvier 2021 et ont permis principalement de sécuriser la zone en raison d'un fort risque de chute de branches à la suite du premier épisode neigeux. M. le Maire salue la réactivité et la collaboration de tous : entreprises, agents communaux, conseillers municipaux, personnel enseignant, administrés et pompiers. Dans la foulée de cette opération et de la taille d'autres arbustes situés à l'arrière de la mairie, une opération de broyage a été organisée. Le broyat obtenu servira au paillage des massifs communaux.

Enfin, M. le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont pu se rendre disponibles pour la distribution de la rétrospective communale. Il invite chaque conseiller municipal à faire part de son avis sur cette publication.

Mme LUDAESCHER Irène précise qu'elle trouve le document très bien. Elle est surprise par le contenu qu'elle trouve fourni malgré la crise sanitaire. Elle a apprécié la participation des enfants par le biais de l'école.

Mme DOUCHE quant à elle, relaye que les administrés ont apprécié la couverture. La participation des enfants est également soulevée. Néanmoins, le document pourrait contenir plus de photographies.

Pour sa part, M. le Maire précise que l'élaboration de ce document a été laborieuse en raison principalement d'un problème informatique. La rétrospective communale représente un travail conséquent tant sur la forme que sur le fond. S'il est satisfait sur la forme il trouve ce document un peu fin. M. le Maire souhaite qu'il soit étoffé et plus complet avec un objectif de 40 pages.

Après discussion avec les services administratifs, l'élaboration de ce document sera suivie toute l'année et les articles et photos recueillis au fur et à mesure de l'année s'écoulant, afin de constituer une première trame de la rétrospective. M. le Maire précise que dans ce sens il est important que tous soient sensibilisés et y contribuent. La Commission « Informations, numérique et nouvelles technologies » sera étoffée par l'ensemble des adjoints. La commission sera invitée à se réunir une fois par trimestre afin de mettre en place ce travail de suivi.

Malgré tout, la rétrospective 2020 de la commune sera adressée aux communes de la CCRM ainsi qu'à la commune jumelée de PLAZAC.

## 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19.01.2021

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 19 janvier 2021, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19.01.2021 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite à la démission de M. PAVIS Claude, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau correspondant défense.



Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DESIGNE M. SIVADIER Lucas** en tant que correspondant défense de la commune de Bootzhiem.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. FINANCES COMMUNALES : SITUATION AU 31.12.2021

Avant la séance budgétaire, prévue le 16.03.2021, M. le Maire souhaite rassurer le Conseil Municipal sur la situation financière et comptable de la commune.

Au 31.12.2021, la balance comptable générale est la suivante :

<i>Dépenses de Fonctionnement :</i>	323 397,65 €
<i>Recettes de Fonctionnement :</i>	437 444,30 €
<i>Soit un excédent de Fonctionnement 2020 de</i>	106 9465.65 €
<i>Dépenses d'Investissement :</i>	238 002,91 €
<i>Recettes d'Investissement :</i>	442 714,07 €
<i>Soit un excédent d'investissement 2020 de</i>	204 711,08 €

La situation de trésorerie actuelle est bonne mais surveiller de près afin qu'elle reste le plus stable possible.

### 4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM (CCRM) FINANCEMENT DES PÉRISCOLAIRES

M. le Maire rend compte des débats qui se sont tenus lors de la commission des finances de la CCRM des 27 janvier et 10 février derniers relatifs à la compétence Péricolaire.

Au regard du ratio national de 39 places pour 100 enfants scolarisés, un fort besoin de places dans certains péricolaire du territoire est identifié. Pour information, en 2020, 97 refus ont été prononcés contre 44 en 2019.

Afin de garantir un accueil de tous les enfants, un budget de 10.5 millions d'euros d'investissement a été évoqué. La CCRM devrait prendre à sa charge, déduction faite des subventions et participations, 5.5 millions d'euros. Ces investissements correspondent à la construction de nouvelles structures ou à l'agrandissement de structures existantes. A ces coûts s'ajouteraient également 600 000 € de frais de fonctionnement annuel.

Différentes hypothèses ont été exposées par la CCRM pour faire face à ces dépenses communautaires. M. le Maire les présente au Conseil Municipal. Aucune solution ne fait l'unanimité des communes à ce jour.

Les ambitions de la CCRM en matière de péricolaire sont claires. M. le Maire a précisé lors des différentes réunions qu'il ne soutenait pas le fait de se concentrer sur une compétence au détriment des autres telles que l'environnement par exemple. Il est favorable à ce que le maillage du territoire soit poursuivi pour doter l'ensemble des communes. Par exemple, à ce jour, la commune de BINDERNHEIM n'a pas de solution péricolaire en place.

Le Conseil Municipal exprime également sa forte réserve. Si tous sont conscients des difficultés rencontrées par certaines familles pour la prise en charge des enfants, les conseillers municipaux ne souhaitent pas assumer au titre de la solidarité les débordements urbanistiques d'autres communes qui subissent la pression immobilière. Il serait également

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210216-2021-02-16-PV-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2021  
Date de réception préfecture : 26/02/2021



souhaitable de se poser la question de l'évolution démographique de chaque commune qui peut être très variable.

M. le Maire souhaitait aujourd'hui informer les conseillers municipaux de cette situation et plus particulièrement de la charge financière qui pourrait se greffer au budget communal.

#### 5. COMMISSION « INFORMATIONS, NUMERIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES »

La réflexion quant au choix du prestataire pour la réalisation du site Internet est toujours en cours. Lors de la séance du 19.01.2021, la décision a été reportée. Sur les neuf offres obtenues, trois prestataires ont été retenus. Ces derniers ont été contactés pour pouvoir tester le back-office. Des renseignements complémentaires ont également été demandés. Le compte-rendu de ces échanges sera transmis aux membres de la commission d'ici la fin de la semaine 07.

Mme LUDAESCHER intervient et trouve les démarches rapides. Elle aurait souhaité plus de réunions de commission pour pouvoir échanger, étudier les devis en détail et éventuellement rencontrer les prestataires en visioconférence.

M. le Maire souhaite que ce dossier avance. Le site Internet est un outil essentiel de communication, plus particulièrement pendant la période de crise sanitaire.

La commission se réunira à nouveau pour finaliser son choix qui sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### 6. COMMISSION « VOIRIE - EQUIPEMENT »

##### a) Aménagement des abords de la salle polyvalente et du périscolaire

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue lundi 15.02.2021 en mairie de Bootzheim concernant les travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente et du périscolaire. Il s'agit là d'un espace partagé qui comprend l'espace à l'avant (rue de Mackenheim/rue Haute) et l'espace à l'arrière du périscolaire (impasse des Merles).

Il a été convenu de faire appel à un maître d'œuvre et de laisser ce dernier dans un premier temps libre pour trouver un cadre aux besoins énoncés dans le cahier des charges. L'enjeu principal de ce projet est la sécurité de tous les usagers. L'enveloppe financière a été estimée à 75 000 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre en sus. Au vu du montant du marché, la consultation de maître d'œuvre se fera en direct auprès de plusieurs prestataires.

Ce dossier sera géré par la commune. Cependant, considérant le caractère partagé de la zone, la CCRM nous apportera son soutien administratif et technique. Financièrement, la CCRM prendra à sa charge 6 places de parking, l'emplacement de stationnement du bus ainsi que le cheminement piétonnier de cet emplacement jusqu'à l'entrée du périscolaire. Concernant la zone arrière, jouxtant l'impasse des Merles, la discussion quant à une prise en charge financière reste ouverte.

En termes de domanialité, l'intégralité de la zone accueillant le périscolaire sera cédée à la CCRM, y compris la zone arrière qui reste une réserve foncière destinée à une éventuelle extension du bâtiment. La commune pourra cependant utiliser cet espace si nécessaire.

M. RIEGERT fait part de son mécontentement concernant la non prise en charge de l'aménagement par la CCRM, tel que cela avait été envisagé au démarrage du projet de construction du périscolaire. Le terrain a été mis à disposition et sera cédé à l'euro symbolique. En ce sens, il estime que la commune peut se sentir flouée.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210216-2021-02-16-PV-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2021  
Date de réception préfecture : 26/02/2021

M. le Maire précise que de précédents accords ont peut-être été abordés mais sans décisions écrites. De ce fait, il faut aujourd'hui avancer avec les éléments en notre possession et valablement délibérés.

Ainsi, dans un premier temps, la consultation relative à la maîtrise d'œuvre sera lancée. Les offres seront soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

#### **b) ECOLE : travaux de ravalement de façades**

M. le Maire rappelle qu'un projet de ravalement des façades de l'école élémentaire de l'école est ouvert. Des devis ont été sollicités en ce sens. A ce jour, quatre offres ont été réceptionnées. Des différences conséquentes ont été constatées entre les devis. Les entreprises seront contactées pour confirmer que leur chiffrage comprend bien l'ensemble des prestations demandées, à savoir : ravalement des façades et du préau, traitement des boiseries, etc. Elles seront également interrogées sur la possibilité de bénéficier de la TVA à 10 % dans la mesure où le bâtiment compte 2 logements à l'étage.

La commission « voirie-équipement » devra se réunir afin de comparer ces derniers, finaliser un choix et le proposer lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **c) Sécurisation et stationnement sur les voies publiques**

M. le Maire rappelle que les problèmes de stationnement sont récurrents dans toutes les rues. Cependant, ils sont plus accentués sur les axes principaux. Il est rappelé que chacun est invité à mener une réflexion quant aux possibilités d'aménager des emplacements de parkings pour améliorer le stationnement, la circulation et donc la sécurité sur les voies publiques.

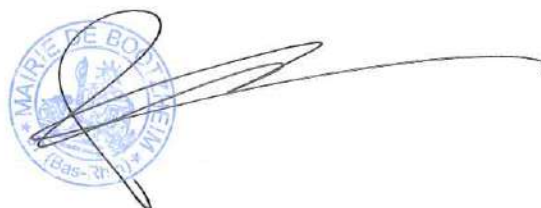
Il fait le parallèle avec les aménagements dans certaines communes voisines et rappelle encore une fois que l'objectif principal est de libérer les trottoirs.

### **7. DIVERS ET INFORMATIONS**

- A) Matériel informatique :** le nouveau matériel informatique sera installé en mairie ce mercredi 17.02.2021.
- B) Relations avec les communes voisines :** conscient de l'importance du dialogue avec les communes limitrophes et considérant les préoccupations communes (chasse, forêt, périscolaire, urbanisation, etc.), M. ROHMER a souhaité rencontrer les Maires de MACKENHEIM et ARTOLSHEIM.
- C) Commissions communales :** M. le Maire rappelle les réunions à venir. La commission « Cadre de Vie » se réunira le lundi 22.02.2021 à 20 à la salle polyvalente. La Commission de finances se réunira le lundi 01.03.2021 à 18h30 à la salle polyvalente.
- D) Déclaration d'intention d'aliéner :** M. le Maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption quant à la vente du terrain sis section 18 parcelle 152 lieudit Weiher d'une superficie de 39,50 ares.
- E) Réseaux - Fibres :** les travaux d'installation de la fibre sont en cours. L'entreprise ERT procède actuellement au repérage des gaines pour pouvoir effectuer les travaux nécessaires le cas échéant.  
Certains conseillers municipaux signalent des problèmes de réseaux actuellement. Aucuns travaux n'ont été signalés par les opérateurs.
- F) Devis GERNER :** À la suite du devis signé relatif à la fourniture de matériel de signalisation et de travaux de marquage au sol, l'intervention est retardée en raison des conditions climatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 23h15.

Fait à BOOTZHEIM, le 19 février 2021.  
Le Maire, Clément ROHMER

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOOTZHEIM" at the top and "Bas-Rhin" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that extends to the right.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210216-2021-02-16-PV-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2021  
Date de réception préfecture : 26/02/2021